

Pêche Monédières

Le magazine de l'Association Agréée pour la Pêche et la

Protection du Milieu Aquatique des Monédières



GRATUIT

en

RIVIERES || PÊCHE || ENVIRONNEMENT

TRISTESSE

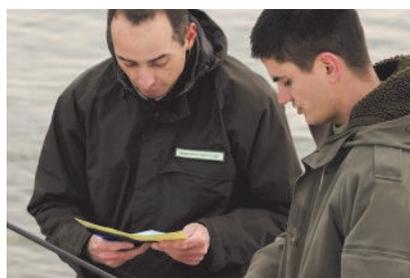


Je commencerai mon propos par une parodie d'une fameuse chanson d'un grand artiste, Jean Ferrat. « *Que la Montane était belle, comment peut-on s'imaginer, en voyant ces truites agoniser... que la Montane vient à nouveau d'être polluée ?* ». Je suis triste que notre cours d'eau soit à nouveau pris pour un simple exutoire, où il est encore possible en 2019 de déverser accidentellement ou intentionnellement tout ou n'importe quoi. J'en profite aussi pour remercier toutes nos sentinelles, en l'occurrence les riverains qui bordent nos cours d'eau et qui sont les premiers à donner l'alerte. Au vue des nombreuses agressions et pollutions, notre mission de protection prend tout son sens dans notre demande de fermeture administrative de la pêche sur la Montane à monsieur le Préfet de la Corrèze, après délibération du bureau, sur sa partie amont (pont de Vitrac / Montane) et à l'aval de la pollution (Gimel les Cascades) via notre fédération départementale, que je remercie au passage pour sa complète implication et son indéfectible soutien. Cette demande a été motivée par le désir que la recolonisation de la partie touchée par la pollution de 2018 se fasse naturellement dans la droite ligne de notre politique de gestion patrimoniale. Pour ce faire, nous devons protéger les futurs géniteurs restants, qui, par leur libre circulation, vont pouvoir recoloniser les 4,5 Kms impactés. Je vous incite donc à éviter tout prélèvement pouvant mettre à mal ce qui reste de ce cours d'eau. Au moment où j'écris ces lignes, cette demande a été prise en compte par les services compétents, mais j'ai peur qu'elle ne soit pas effective à l'ouverture 2019 ou n'aboutisse pas tout simplement. Si tel était le cas, je me substitue donc dans le doute à ces instances, en vous demandant d'engager votre responsabilité de pêcheur (rien ne vous l'interdit, c'est simplement une recommandation de votre aappma), en évitant de fréquenter, ou si vous désirez le faire, de ne pas effectuer de prélèvement sur les secteurs amont et aval de la pollution. Je crois en votre responsabilisation face à cette reconquête, vous avez toutes les cartes en mains. Nous, nous nous occupons du reste, restauration et gestion du dossier juridique de la pollution en cours pour 2015 et 2018, afin que l'on puisse changer les fabuleuses paroles de cette chanson : « *Que la Montane est belle, comment peut-on s'imaginer, en voyant ces magnifiques truites frayer... que la Montane s'est réveillée !* ». Nos truites et nos cours d'eau des Monédières sont fragiles, protégeons-les. Comptant sur vous, je vous souhaite à toutes et à tous une agréable saison 2019.

Le Président
Marc BOUVARD

Jeune AAPPMA dynamique cherche garde-pêche tout autant dynamique !

Nos statuts nous donnent la mission de surveillance du territoire et du contrôle des pratiques halieutiques. Jusqu'ici, nous disposions de deux gardes-pêche, mutualisés avec nos voisins de l'AAPPMA de Tulle, mais malheureusement, l'un d'entre eux, Guillaume, va cesser ses fonctions. Nous le remercions pour son investissement dans cette tâche, si importante pour l'association. Nous faisons donc appel à tous nos membres, résidants sur le territoire pour devenir garde de l'AAPPMA à partir de 2019. Une session de formation est organisée à la Fédération de pêche de la Corrèze. **Nous comptons sur votre volonté et votre investissement pour vous signaler auprès de l'AAPPMA pour devenir l'un des acteurs importants du territoire.**



L'équipe de la Truite des Monédières

AVIS DE RECHERCHE !



La Montane détruite
par la pollution d'août
2018

« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas. »

Victor HUGO
(1802-1885)

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.pechemonedières.fr - peche.monedières@gmail.com

Pêche en Monédières - N°9

PÊCHE EN MONÉDIÈRES N°9 - 2019

ÉCHOS DE NOS COURS D'EAU

La COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR EGLETONS

S'ETEND SUR NOTRE TERRITOIRE

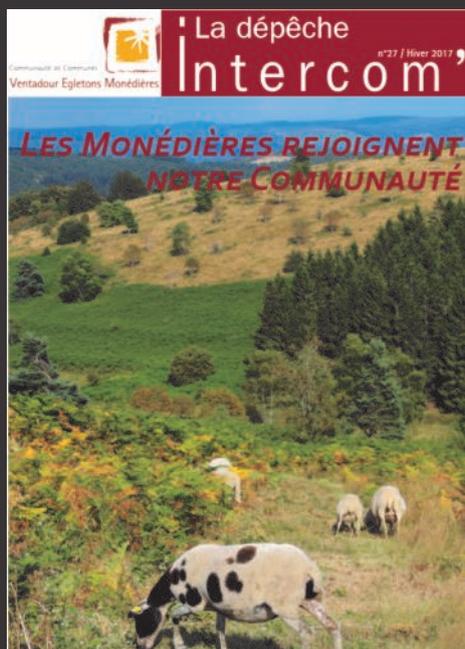
Vous le savez, notre territoire est vaste et plusieurs communautés de communes s'occupent de la gestion de l'eau : Vézère Monédières Mille Sources au nord, Tulle Agglo au sud et Ventadour Egletons Monédières au centre. Suite à la réforme territoriale et l'absorption de la communauté de communes des Monédières (Sarran, Meyrignac l'Eglise, Saint-Augustin et Chaumeil), le service rivière a mené un diagnostic sur les cours d'eau concernés par ces territoires, principalement la Douyge, la Corrèze et la tête de la Menaude. Notre AAPPMA a été conviée en Décembre 2018 à Lapeau pour assister à la restitution de cet important travail reflétant bien les maux de nos ruisseaux (résineux, piétinement, étangs, buses, pollution etc.).

Désormais, la « Com' com » est en attente d'une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) signée par le préfet de la Corrèze lui permettant d'intervenir sur les parcelles riveraines.

Malgré un contexte financier tendu, l'AAPPMA est satisfaite de voir qu'une meilleure prise en compte de nos rivières est assurée par les nouvelles com'.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Sylvain Guérin, technicien rivière en charge de notre territoire :

Par téléphone au : 05. 55. 27. 69. 26 .
ou par mail à : environnement@cc-ventadour.fr



ÉCHOS DE L'AAPPMA

LA TRUITE DES MONÉDIÈRES. UNE ASSOCIATION BIEN GÉRÉE

L'AAPPMA est une jeune association, qui fêtera ses 6 ans (déjà !) le 16 janvier prochain. Vous le savez, nos effectifs sont dynamiques grâce à une ligne claire, la gestion patrimoniale et une communication forte. Malgré une année 2018 catastrophique pour la pêche de loisir en France (- 6 % de cartes vendues au niveau national), l'AAPPMA maintient ses effectifs. Nous vous remercions pour votre fidélité. En ce qui concerne les finances, notre trésorier veille au grain comme on dit trivialement ! Quelques dépenses liées à nos actions pour 2018 :

Budget

3970.90 €



- Animation dans les écoles : 1 445 €
- Communication (Site Internet, publicité, pêche en Monédières) : 1338 €
- Cadeaux aux adhérents : 1274 €
- Protection des milieux aquatiques (bassins) : 565 € (auxquels il faut rajouter les subventions mutualisées avec les AAPPMA voisines et gérées par la FD)

Effectifs

Majeur et
Interdépartementale : 206
Femme : 15
Mineur : 36
Découverte : 94
Hebdomadaire : 23
Journalière : 46
TOTAL : 440 cartes

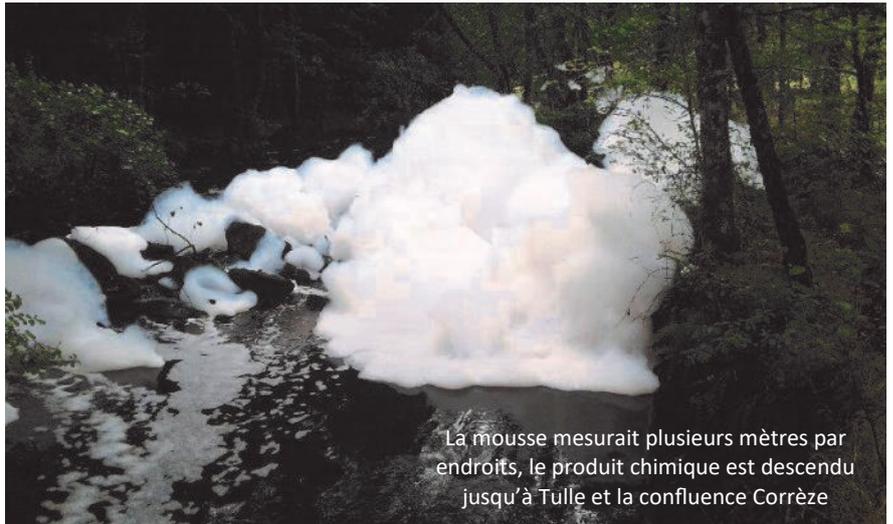


1
PÊCHE en MONÉDIÈRES



Août 2018, NOUVEL ENTERREMENT POUR LA MONTANE

Après plusieurs événements de pollution ayant eu lieu sur la Montane en aval d'Eyrein, après deux condamnations au pénal pour les événements de 2012 et 2015, la Montane a une nouvelle fois été polluée en Août 2018 et cette fois avec un impact sans précédents.



La mousse mesurait plusieurs mètres par endroits, le produit chimique est descendu jusqu'à Tulle et la confluence Corrèze

L'ensemble des espèces aquatiques a été impacté lors de cette pollution : toutes les espèces de poissons, d'écrevisses, de mollusques et la plupart des insectes ont été détruits sur 4,5 km (soit 10 fois plus qu'en 2015). La rivière est devenue désolation, les cadavres pourrissant au fond de l'eau pendant plusieurs jours.

Vos bénévoles de l'AAPPMA se sont investis durant toute cette semaine funeste du 15 Août en aidant les services de gendarmerie et de la Fédération à la veille écologique de la rivière. Avoir observé, des jours durant, des poissons agonisants, fût une épreuve pour tous. Cette pollution créa un émoi très important avec un impact médiatique national, notamment via les réseaux sociaux. Plus de cent mille personnes ont été touchées par ce triste événement. **Nous tenons à remercier toutes les personnes nous ayant soutenu durant cette pollution. Ces messages ont remonté le moral de tous !**

Désormais, le mal est fait, parfois irréversible pour un épisode de quelques heures seulement... Une nouvelle fois, notre association va faire son devoir et **conformément à l'article 36 de ses statuts, le bureau a décidé l'engagement de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" pour une action en justice auprès des juridictions compétentes concernant cette pollution. Cette décision est notamment prise au regard du préjudice direct et indirect aux intérêts que nous avons pour objet de défendre. La Fédération de Pêche de la Corrèze et l'AAPPMA de Tulle ont également décidé de porter plainte.** Nous tenons cependant à préciser quelques éléments suite à plusieurs questions de membres.

Nous vous rappelons qu'une affaire est déjà en cours, celle du 20 Avril 2015. L'entreprise *Eyrein Industrie* a été condamnée au pénal pour cette affaire en janvier 2018 pour *non respect de l'arrêté préfectoral et destruction et mortalité de poissons* à une amende de quelques milliers d'euros. Attention, la procédure civile, devant établir le montant du préjudice écologique est toujours en cours. Le tribunal a demandé la nomination d'un expert pour proposer un montant. Les deux AAPPMA et la Fédération ont établi également un dossier avec une proposition de montant basée sur une méthode scientifique reconnue par la jurisprudence. **Le montant que devra verser Eyrein Industrie aux parties sera déterminé à la suite d'une nouvelle audience qui aura lieu le 29 mars prochain.**

La totalité de la somme sera réinvestie dans des travaux de restauration du milieu aquatique sur le bassin de la Montane.



Plusieurs cadavres de truite jonchant le cours de la Montane au lendemain de la pollution

Concernant cette nouvelle affaire de 2018, nous repartons à zéro, avec une nouvelle procédure pénale et civile, avec une nouvelle évaluation du montant du préjudice qui sera forcément supérieure à celle de la pollution de 2015, puisque l'impact est beaucoup plus important. Notre avocate s'occupe de cette affaire et nous vous tiendrons au courant des suites données à ce dossier.

Signalez toute pollution à la Fédération au 05.55.26.11.55 ou à la gendarmerie la plus proche au 17

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.pechemonedieres.fr - peche.monedieres@gmail.com

INFOS ET BRUITS DE COULOIRS

VENTE DE LA MICROCENTRALE DE BAR

Microcentrale historique du département de la Corrèze, l'usine hydroélectrique de Bar, située sur la Corrèze et approvisionnant historiquement la Manufacture d'Armes de Tulle, puis le GIAT, était exploitée par la société Nexter Mechanics puis par une société spécifique filiale de Nexter, la Société Centrale hydroélectrique de Bar SAS. La société Nexter a décidé en 2018 de vendre cette exploitation et un appel d'offre a eu lieu. **L'entreprise a été rachetée fin 2018 par une entreprise suisse, Romande Energie.** Spécialisée dans la production d'énergie renouvelable, cette entreprise augmente petit à petit son portefeuille de microcentrales en France. Nous avons d'ores et déjà pris contact avec le nouvel exploitant pour échanger et envisager un partenariat futur. Nous avons également écrit au préfet pour demander à ce que les éclusées issues de cette microcentrale soient réduites. Nous vous rappelons les règles de sécurité dans la Corrèze en aval de la retenue, où le débit peut monter brusquement à la faveur de la surverse de l'ouvrage. Nous vous rappelons également que la zone de restitution au niveau de l'usine est interdite d'accès.



CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE BAR S.A.S.



Un projet vraiment très inquiétant



Nous avons appris en 2018, la volonté du nouveau propriétaire de la microcentrale de Lavergne, située sur la Corrèze sur la commune de Vitrac-sur-Montane, d'augmenter la puissance de son installation. Le propriétaire a déposé un dossier auprès des services de l'état pour rallonger son canal de prélèvement, via une conduite forcée, et pour installer une nouvelle centrale hydroélectrique à l'aval des chutes. Malgré sa proposition de réduire le débit prélevé ceci reviendrait à augmenter le tronçon de Corrèze dérivée de plusieurs centaines de mètres, notamment la zone des chutes, l'un des derniers joyaux préservés de notre territoire. **Nous nous sommes vivement opposés à ce projet avec la Fédération et nous en appellerons à votre participation citoyenne si jamais l'État considérait d'un œil favorable ce dossier...** Affaire (inquiétante) à suivre !

220

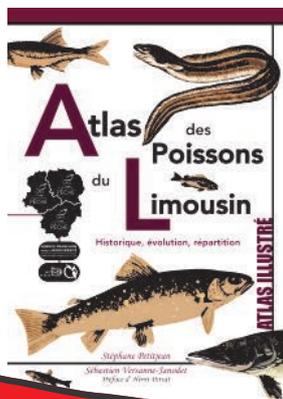
C'est le nombre d'enfants sensibilisés par l'AAPPMA et la Maison de l'Eau et de la Pêche dans les écoles du territoire des Monédières en 2018

L'ATLAS PISCICOLE DU LIMOUSIN EST DISPONIBLE

Édité par les trois fédérations de pêche du Limousin et la Maison de l'eau et de la pêche de la Corrèze, cet ouvrage de 400 pages retrace les origines et l'état actuel de notre faune piscicole Limousine !

Plus de renseignements sur :

<https://atlaspoissonslimousin.jimdofree.com/>



C'est le nombre de visiteurs sur Internet de votre AAPPMA en 2018 !

Agenda 2019

9 Mars

Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie

15 Sept.

Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie

22 Février 2019 à 18H30 à Orliac-de-Bar

Assemblée générale de l'AAPPMA La Truite des Monédières

Nous joindre

✉ Par courrier

AAPPMA des Monédières
Mairie - 19800 CORREZE

☎ Par téléphone

🖱 Par Internet

peche.monedieres@gmail.com
www.pechemonedieres.fr

3

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.pechemonedieres.fr - peche.monedieres@gmail.com

Pêche en Monédières - N°9